

LES SOCIÉTÉS MILITAIRES PRIVÉES EN RUSSIE : À L'EST, QUOI DE NOUVEAU ?

Emmanuel DREYFUS

Doctorant associé à l'IRSEM

RÉSUMÉ

Cette note de recherche propose de faire le point sur la privatisation du militaire en Russie, mise en lumière dans le contexte ouvert par le conflit dans le Donbass puis l'intervention russe en Syrie. Si des phénomènes comme le groupe Wagner peuvent sembler a priori novateurs, le recours sur le terrain à des structures non régaliennes dans des opérations de combat n'est en rien nouveau pour Moscou. Une distinction s'impose donc entre les sociétés militaires privées russes, comparables aux SMP classiques existant ailleurs dans le monde, et des structures s'inscrivant davantage dans ce principe de « guerre par procuration » mis en œuvre par Moscou. Cette note s'interroge également sur les perspectives des sociétés militaires privées en Russie, et sur les conséquences de leur éventuelle légalisation.

SOMMAIRE

Le marché privé de la guerre en Russie : origines et état des lieux	3
<i>Le mercenariat, proche ancêtre des SMP ?</i>	3
<i>Les SMP aujourd'hui en Russie</i>	5
<i>Le groupe Wagner : fausse SMP, vrais mercenaires ?</i>	7
Vers une légalisation des SMP en Russie ?	8
<i>La privatisation de la guerre prise en compte par la communauté stratégique russe</i>	8
<i>Une loi encore prématurée ?</i>	9
<i>Quelles perspectives pour les SMP en Russie ?</i>	10
Conclusion	11

Vitrines de la réforme de l'outil de défense russe initiée à la fin des années 2000, les interventions russes en Ukraine à partir de février 2014 puis surtout en Syrie depuis septembre 2015, ont permis à Moscou d'exposer les nombreuses innovations intervenues depuis lors au sein de ses forces armées. Dans ce contexte, un phénomène jusque-là peu étudié a été mis en exergue : celui du recours par Moscou à des entités privées pour accomplir sur le terrain des tâches habituellement dévolues aux structures régaliennes. Dévoilée par plusieurs enquêtes de journaux d'investigation russes, l'implication de structures comme le groupe Wagner dans l'est de l'Ukraine, et surtout en Syrie, a nourri le débat sur l'utilisation par Moscou de sociétés militaires privée (SMP¹), la question de leur légalisation ayant par ailleurs de nouveau été posée en Russie.

On abordera dans cette note la question des SMP en Russie selon plusieurs axes. Dans un premier temps, une définition de ce qui peut être entendu comme SMP en Russie sera établie. Un historique de la question s'impose : dès le début des années 1990, des structures et acteurs non gouvernementaux russes ont pris part à des opérations armées, que ce soit au service de Moscou (en Transnistrie et en Géorgie par exemple) ou dans une perspective individuelle (dans plusieurs pays d'Afrique notamment, comme l'Éthiopie, le Soudan ou l'Angola).

Ces entités ne peuvent et ne doivent être considérées comme des SMP au sens actuel du terme. Dans leur acception la plus courante, les SMP sont en effet des entités commerciales agissant sur une base contractuelle tant pour ce qui concerne leurs clients que leurs employés et fournissant des missions de sécurité au sens large du terme (formation, conseil, sécurisation de sites ou de convois) en soutien à des forces combattantes et pour lesquelles le recours à la force armée n'est envisagée que dans des cas de défense ou de légitime défense. Dans le cas où des membres de SMP participeraient directement aux opérations armées, ils perdraient toute la protection que peut leur apporter le droit international humanitaire (DIH), comme le précise le document de Montreux (non contraignant) rédigé par le CICR et adopté en 2008². Les entités évoquées plus haut seraient davantage à rapprocher du mercenariat, qui implique notamment, selon la définition qu'en livre le premier protocole additionnel aux Conventions de Genève, une participation directe aux hostilités par une personne qui n'est pas ressortissante d'une partie officiellement au conflit³. Mercenariat et SMP diffèrent également en ce sens que si le DIH vise à l'élimination du premier phénomène, il cherche à encadrer les activités du second.

Si les structures évoquées plus haut ne peuvent être assimilées à des SMP, elles constituent cependant une genèse dans la Russie post-soviétique de l'emploi de la force armée par des structures non étatiques. Cette tendance n'est pas nouvelle et d'importantes dynamiques endogènes et antérieures à la réforme de 2008⁴ permettent d'expliquer des phénomènes apparemment novateurs comme Wagner. On proposera ensuite de distinguer deux catégories de SMP existant en Russie. Tout d'abord, un panorama des SMP « classiques » sera proposé, c'est-à-dire des SMP pouvant être comparées, dans leur nature et leurs fonctions, aux SMP occidentales. Une analyse du groupe Wagner sera faite ensuite. Improprement nommé société militaire privée par de nombreux commentateurs, le groupe Wagner tiendrait plutôt de la structure hybride empruntant, pour ce qui concerne son « essence », aux groupes de mercenaires utilisés par Moscou dès le début des années 1990 dans l'espace post-soviétique, et pour ce qui concerne sa « forme », aux SMP telles que révélées dans le sillage des interventions occidentales en Afghanistan et en Irak, notamment à partir du début des années 2000.

1. On parle plutôt en France d'EMSP (entreprise militaire et de sécurité privée) ou encore entreprise de services de sécurité et de défense (ESSD), mais le terme SMP (en russe *Časnaia Voennaia Kompania*, ou *ČVK*), davantage utilisé dans le contexte russe, sera ici privilégié.

2. Document de Montreux, CICR, 17 septembre 2008, https://www.icrc.org/fre/assets/files/other/icrc_001_0996.pdf (consulté en octobre 2008).

3. Article 47 du premier protocole additionnel aux Conventions de Genève, CICR, https://www.icrc.org/fre/assets/files/other/icrc_001_0321.pdf (consulté en octobre 2018).

4. En décembre 2008, une réforme d'ampleur de l'outil de défense russe est initiée. Cette réforme, encore en cours aujourd'hui, vise notamment à réduire les effectifs des forces armées russes, les professionnaliser, et améliorer le niveau de leurs armements et équipements.

C'est dans le sillage des interventions russes en Ukraine (à partir de 2014) puis en Syrie (à partir de 2015) que le groupe Wagner est apparu.

Si peu de sources tangibles existent sur Wagner, le croisement d'informations obtenues auprès de plusieurs journaux d'investigation russes⁵ permet d'en cerner les principaux contours. Wagner serait une émanation de Slavonic Corps, une SMP enregistrée à Hong Kong et fondée en 2013 par deux anciens membres de Moran Security Group, une autre SMP, disposant quant à elle d'une existence légale en Russie.

Dirigé par Dimitri Ytkine, ancien commandant du 700^e bataillon de specnaz GRU⁶, Wagner aurait à ce jour recruté environ 3 000 hommes. La majorité de ces derniers reçoit formation et entraînement sur une emprise appartenant au ministère russe de la Défense et jouxtant une base du GRU, dans la région de Krasnodar. Alors que les équipements des combattants de Wagner proviendraient des surplus de l'armée russe, leurs salaires seraient notamment assurés par les activités d'un oligarque proche du Kremlin, Evgenij Prigožin.

A *contrario* des SMP russes, Wagner s'est fait connaître pour son implication dans différentes opérations armées, d'abord dans l'est de l'Ukraine puis surtout en Syrie, notamment dans les deux batailles de Palmyre (mars 2016 et janvier 2017) ainsi que dans la tentative (février 2018), par les forces du régime, de reconquête de champs pétroliers contrôlés par les forces d'opposition des FDS, dans la région de Deir Ez-Zor. En 2018, les activités du groupe Wagner se sont encore davantage internationalisées, avec des allégations d'implications de cette structure en République centrafricaine et au Soudan.

La seconde partie de cette note porte sur le récent débat relatif à la légalisation des SMP en Russie. Dans le sillage des déclarations (janvier 2018) de Sergei Lavrov, ministre russe des Affaires étrangères, sur la nécessité de donner un statut légal aux membres des SMP, et concomitamment à la bataille de Koucham, dans la région de Deir Ez-Zor (février 2018) qui aurait, selon plusieurs estimations, coûté la vie à des dizaines de combattants du groupe Wagner, un projet de loi relatif à la légalisation des SMP a été discuté à la Douma, dans un contexte général marqué par une plus grande prise en compte du phénomène SMP par la communauté stratégique russe.

En dépit du rejet de ce projet de loi, le rôle des SMP dans la politique étrangère et de défense de Moscou pourrait bien continuer de croître, que l'on envisage ces dernières dans leur acception classique ou comme forme modernisée de mercenariat directement au service du Kremlin.

LE MARCHÉ PRIVÉ DE LA GUERRE EN RUSSIE : ORIGINES ET ÉTAT DES LIEUX

Le mercenariat, proche ancêtre des SMP ?

Une pratique utilisée par Moscou dès le début des années 1990 pour atteindre des objectifs sur le terrain sans pour autant s'y engager

Le principe de « guerre par procuration » utilisé par Moscou dans l'est de l'Ukraine à partir de 2014 n'est en rien nouveau. De très nombreuses similitudes, au moins au niveau tactique et opérationnel, peuvent être établies entre les événements survenus dans le Donbass et ceux ayant abouti au sécessionnisme transnistrien, abkhaze et sud-ossète au début des années 1990. Par « guerre par procuration », on entend une manière russe d'envisager la conflictualité, en particulier dans l'espace post-soviétique, où Moscou soutient, oriente et prend *de facto* part à des confrontations armées tout en veillant à ne pas laisser paraître, du moins *de jure*, son implication. Quoique ces conflits aient eu lieu dans des contextes très différents, leur paradigme général est similaire. Le recours au mercenariat figure parmi les nombreux instruments de ces « guerres par procuration » menées par Moscou, ou du moins dans le sens de ses intérêts au début des années 1990. Durant le conflit transnistrien, dont la phase véritablement active dura de mars à juin 1992, l'essentiel des forces combattantes séparatistes était composé de combattants locaux, équipés et armés par les

5. Comme Fontanka (<https://www.fontanka.ru/>) ou Novaya Gazeta (<https://www.novayagazeta.ru/>).

6. Specnaz (pour *specialnoe naznačenie*) est un terme générique utilisé pour désigner les différentes forces spéciales de plusieurs ministères et administrations de la Fédération de Russie. Il existe donc des specnaz aussi bien au ministère de la Défense qu'à celui de l'Intérieur ou des Situations d'urgence. Le GRU (*Glavnoe razvedyvatel'noe upravlenie*), officiellement nommé GU mais plus connu sous son ancien nom de GRU, est le service russe du renseignement militaire.

soldats de l'ancienne 14^e armée soviétique dont la base se trouvait à Bender (Transnistrie). Ces forces furent également soutenues par des groupes de mercenaires, comme celui du lieutenant-colonel Kostenko. Composé d'anciens *afghantsi*, ces soldats et officiers soviétiques ayant combattu et acquis une importante expérience opérationnelle en Afghanistan, le groupe de Kostenko rassemblait environ deux à trois cents hommes. On soulignera d'ailleurs qu'une fois les opérations terminées, Kostenko fut assassiné et son groupe liquidé, vraisemblablement sur ordre de Moscou⁷ qui cherchait à mettre fin à la phase active du conflit une fois que celui-ci avait suffisamment tourné en faveur de ses intérêts. On soulignera également que le sort du groupe de Kostenko n'est pas sans rappeler celui de nombreux combattants et chefs d'unité dans le Donbass, éliminés une fois la phase active du conflit achevée.

Le conflit armé opposant Soukoumi à Tbilissi entre 1992 et 1994 a lui aussi vu l'implication de groupes de mercenaires agissant en faveur des séparatistes, c'est-à-dire conformément aux intérêts de Moscou. C'est en particulier les combattants, de nationalité russe, de la confédération des peuples des montagnes du Caucase du Nord, qui jouèrent un rôle majeur dans la victoire des forces sécessionnistes sur les forces géorgiennes, lors de la bataille de Soukoumi (printemps-été 1993) notamment. Pour de nombreux anciens haut gradés géorgiens⁸ ayant participé à ce conflit, le groupe Wagner ne serait rien d'autre qu'un avatar modernisé de la Confédération des peuples des montagnes du Caucase du Nord. Dans le même ordre d'idées, des mercenaires venus de Transnistrie, par exemple ceux du bataillon Dniestr-1, ont également pris part, côté abkhaze, aux combats opposant Soukoumi et Tbilissi au début des années 1990⁹.

En accompagnement de combattants issus des populations locales, Moscou a donc recours, dès le début des années 1990, à des mercenaires dans les conflits l'opposant, de manière plus ou moins assumée, à plusieurs anciennes républiques soviétiques. Avec certaines variations, tenant davantage de la forme que du fond, cette pratique est réitérée, à partir de 2014, sur le terrain ukrainien puis, à partir de 2015, sur le terrain syrien. On remarquera que si les autorités russes n'ont officiellement jamais reconnu la présence de ces mercenaires dans ces conflits, elles ont en revanche été promptes à y dénoncer l'implication de mercenaires étrangers. Dans ce même ordre d'idées, un récent article consacré aux SMP paru dans *Voennaia Mysl'*, principale revue de l'Académie des sciences militaires et proche de l'État-major, s'il passe sous silence l'implication de ces mercenaires au service de Moscou, énumère en détail les groupes de mercenaires et les SMP qui auraient été utilisés contre la Russie, ou plutôt contre ceux que Moscou indiquait « protéger » : mercenaires ukrainiens du bataillon Argo en Transnistrie en 1992¹⁰, en Géorgie en 1993-1994 aux côtés des forces de Tbilissi, et auprès des combattants séparatistes tchéchènes durant les deux guerres de Tchétchénie, rôle joué par la SMP israélienne Defense Shield lors du conflit russo-géorgien de 2008, et des SMP américaines et polonaises dans l'est de l'Ukraine à partir de 2014¹¹.

L'Afrique des années 1990, terrains d'aventures des mercenaires russes

Pour qui s'intéresse à la genèse des SMP en Russie, l'implication dès le début des années 1990 en Afrique de très nombreux mercenaires venus de Russie et d'anciennes républiques soviétiques mérite également d'être évoquée. On soulignera d'emblée la différence majeure existant entre le mercenariat de nature politique évoqué ci-dessus et cet autre type de mercenariat, de nature essentiellement lucrative. Pour ce dernier, il s'agit principalement de mercenaires s'engageant sur une base individuelle, pour des raisons économiques, dans des conflits dont Moscou n'est pas partie.

Avec la désintégration du bloc socialiste, de très nombreux militaires se retrouvent soit forcés, soit contraints de quitter leur armée. Constituant une main-d'œuvre potentiellement massive, bon marché et à l'aise avec des matériels souvent venus d'ex-URSS ou des pays du bloc socialiste, certains d'entre eux vont prendre la voie du mercenariat et ainsi participer à des conflits du continent africain, à des fonctions et des niveaux de responsabilité très différents¹².

7. Entretien à Chisinau avec un ancien haut responsable du ministère moldave de la Défense, ayant participé aux combats de 1992, avril 2018.

8. Entretien à Tbilissi avec plusieurs officiers supérieurs des forces armées géorgiennes, juin 2018.

9. Entretien avec un ancien haut responsable du ministère moldave de l'Intérieur, Chisinau, avril 2018.

10. Qui participent au conflit contre les Moldaves et en défense de la population ukrainienne de la région, dans la perspective d'obtenir un rattachement ultérieur de la Transnistrie à l'Ukraine. Dans ce cas précis, les mercenaires d'Argo se battent avec les mêmes objectifs que les « forces transnistriennes », mais pour des raisons différentes.

11. O. P. Sibilieva, « L'activité des sociétés militaires privées dans les conflits armés contemporains comme défi au droit humanitaire international », *Voenna Mysl'*, n° 7, juillet 2016, <http://vm.milportal.ru/devatelnost-chastnyh-voennyh-kompanij-v-sovremennyh-vooruzhennyh-konfliktah-kak-vyzov-mezhdunarodno-mu-gumanitarnomu-pravu/>.

12. M. S. Barabanov, V. A. Celiko, I. P. Konovalov, V. V. Kidelev, *Les Guerres des autres (Cužie vojny)*, CAST, Moscou, 2012.

Dans un entretien accordé à Paris en 2001 au journal *Izvestia*, Bob Denard, le plus célèbre des mercenaires français, explique cette soudaine irruption de mercenaires venus de l'ancien bloc de l'Est sur le marché africain :

La raison principale tient au chômage affectant désormais des milliers de soldats très qualifiés [...] Tout d'un coup, de nombreux officiers se sont retrouvés à la rue [...] et ils ne savaient faire rien d'autre que se battre. Devenir mercenaire est devenu chose facile : pour passer les frontières, il suffit de venir en touriste [...] Plusieurs pays comme le Zaïre, le Soudan, l'Éthiopie, l'Érythrée ou encore l'Angola ont recours à des mercenaires russes. Il s'agit souvent de pilotes et d'instructeurs militaires. Il y a encore quarante ans, les Africains, les locaux, ne savaient pas se battre, et ils avaient donc besoin du soutien de mercenaires blancs, désormais, ils ont appris à se tirer dessus. En revanche, ils ne savent toujours pas correctement utiliser des matériels sophistiqués. C'est pour cette raison qu'ils ont besoin de spécialistes, entre autres pour l'entretien des blindés et des avions : en Afrique, il y a encore beaucoup d'armement lourd en provenance d'Union soviétique et de Russie¹³.

Les cas d'implication de mercenaires russes en Afrique sont légion. Bob Denard cite « la centaine de Russes et de Serbes » se battant aux côtés de Mobutu Sese Seko au Zaïre en 1997. C'est effectivement avec ces derniers que l'ancien président zaïrois se constitua une unité d'élite rapprochée dans le conflit l'opposant aux forces de Laurent-Désiré Kabila en 1996-1997. Il évoque également l'implication de Russes et d'Ukrainiens aux côtés du président déchu Pascal Lissouba lors du coup d'État à Brazzaville en 1997.

En 1998, plusieurs centaines de mercenaires russes travaillent pour le compte des forces éthiopiennes dans le conflit frontalier opposant Addis-Abeba à Asmara. Parmi ceux-ci, on soulignera la présence de plusieurs haut gradés, remplissant parfois des fonctions d'encadrement d'unités éthiopiennes, comme le général Iakim Ianakov, officiellement conseiller du commandant en chef des forces aériennes éthiopiennes. De nombreux mercenaires russes prennent également part des deux côtés de la guerre civile angolaise opposant les forces de Luanda aux rebelles de l'UNITA¹⁴.

On notera enfin que des mercenaires russes sont également employés par des SMP américaines et britanniques en Irak, après le lancement de l'opération *Iraqi Freedom*. Comme le soulignent deux auteurs russes dans un ouvrage récent dédié à l'évolution du secteur mondial des SMP depuis son apparition dans les années 1960¹⁵, plusieurs dizaines de mercenaires russes et ukrainiens ont par exemple été employés par la société britannique Erynys à compter de 2004.

La participation de combattants non gouvernementaux à des conflits armés n'est donc pas chose nouvelle en Russie. Dès les années 1990, ce phénomène prend deux formes. Il consiste soit en un mercenariat structuré pour des raisons politiques, utilisé plus ou moins directement par Moscou là où le recours direct aux forces armées russes n'est pas souhaité, soit d'un mercenariat de nature exclusivement lucrative, relevant essentiellement d'initiatives individuelles.

Les SMP aujourd'hui en Russie

Un important vide législatif caractérise le secteur des SMP en Russie aujourd'hui. Seules les sociétés de sécurité privées, c'est-à-dire des sociétés proposant des services de vigiles, de gardiennage ou de détectives (en russe *Častnoe Ohranoe Predpriatie*, ou *ČOP*) bénéficient d'un statut défini, encadré par la loi de 1992 sur « l'activité de détective et de gardiennage privé ». Depuis 2016, la Garde nationale, placée sous l'autorité directe du Kremlin, est l'organisme de tutelle de ces sociétés, en charge notamment de leur délivrer ou de leur retirer leur licence d'exploitation.

En revanche, aucun statut particulier ne régit l'activité des sociétés militaires privées, au sens large du terme. Ces dernières ne sont ni autorisées ni expressément interdites par la loi, qui punit toutefois le mercenariat. L'article 359¹⁶ du Code pénal russe, définissant le mercenaire comme « une personne agissant dans le but de recevoir une rétribution financière et n'étant pas citoyen du pays dans lequel il prend part à des opérations armées » prévoit des peines allant de trois à sept ans de prison pour les personnes se livrant à des activités de mercenariat, et de quatre à huit ans de prison pour celles formant ou employant les mercenaires, ces peines étant étendues de huit à quinze ans dans le cas où cette personne utiliserait ses prérogatives officielles ou chercherait à employer des mineurs.

13. *Les Oïes sauvages (Dikie Gusi)*, entretien avec Bob Denard accordé à Georgi Zotov, *Izvestia*, 3 novembre 2001, <http://navoine.info/denar-interview.html>, consulté en juillet 2018, traduction de l'auteur.

14. M. S. Barabanov et al., *Les Guerres des autres*, op. cit.

15. I. P. Konovalov, O. V. Valetski, *Évolution des sociétés militaires privées*, Centre de la conjoncture stratégique, Pouchkino, 2013. Cité par Vladimir Neelov, *Les Sociétés militaires privées en Russie, aspects et perspectives*, Saint-Petersbourg, 2013.

16. Code pénal russe, article 359, « mercenariat », http://www.consultant.ru/document/cons_doc_LAW_10699/a9e28227f557dc1e6659c1d88613790bb3dddb5b, consulté en juillet 2018.

Bien que le mercenariat ne soit en rien un phénomène nouveau en Russie, cet article de loi n'a été utilisé qu'une seule fois, en octobre 2014. Deux citoyens russes, Vadim Gussev et Evguenij Sidorov, fondateurs et cadres dirigeants de Slavonic Corps ayant précédemment travaillé pour Moran Security Group (voir *infra*), ont ainsi été jugés et condamnés à trois ans de prison pour avoir recruté en 2013 plus de 250 mercenaires censés surveiller des installations pétrolières et les avoir envoyés se battre aux côtés des forces gouvernementales syriennes dans la région de Deir Ez-Zor¹⁷.

D'un point de vue juridique, il n'y a donc pas de sociétés militaires privées en Russie, et la majorité des entités intervenant dans ce secteur sont enregistrées comme d'habituelles structures commerciales, généralement sous le statut de sociétés à responsabilité limitée¹⁸. Il convient de souligner ici que ce flou juridique n'est pas exclusif à la Russie. Parmi les principaux pays pourvoyeurs de SMP au monde – les États-Unis, le Royaume-Uni, la France – seuls les États-Unis ont mis en place depuis 2003 un système de licences pour les SMP enregistrées aux États-Unis, délivrées par le Defence Trade Control Office. Au Royaume-Uni, l'encadrement des SMP se fait sur une base volontaire, les SMP pouvant si elles le souhaitent être enregistrées en tant que telles auprès du Security Industry Authority, en vertu de l'*Approved Contractor Scheme*¹⁹. En France, si une loi de 2003 punit bien le mercenariat, les activités des SMP ne sont en revanche pas soumises à un contrôle particulier : les principales différences résident dans le fait que, d'une part, le mercenariat est entendu comme une fonction combattante, ce que ne sont pas censées proposer les SMP, et, d'autre part, que les SMP sont des entités dotées d'une existence légale et officielle, ce qui n'est pas le cas des activités de mercenariat. En droit international, si aucun document contraignant n'encadre l'activité des SMP, le document de Montreux (voir *supra*), signé en 2008 – tardivement donc, puisque les premières SMP sont apparues à la fin des années 1960 – et adopté par une quarantaine d'États (la Russie n'en est pas signataire à l'heure actuelle), rappelle les bonnes pratiques et les orientations à observer en ce qui concerne les SMP. Cette prise en compte récente s'inscrit notamment dans le sillage des interventions occidentales en Afghanistan et en Irak du début des années 2000 qui, pour la première fois, ont révélé le rôle important joué par les SMP dans les zones de conflit.

Le marché russe des SMP, composé de plusieurs dizaines d'entreprises ayant commencé à émerger dans le courant des années 2000, est structuré autour de quelques grands noms comme RSB-Group²⁰, Moran Security Group²¹, Mar, ou encore Redyt-Antiterror²². À l'instar de leurs équivalences occidentales, les activités de ces sociétés – enregistrées légalement – sont réparties en quelques grands domaines. Parmi ceux-ci, on citera la sécurisation de convois maritimes et terrestres : présentes dans ce secteur depuis les années 2000, les SMP russes ont été particulièrement actives dans la lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden en 2012-2013. Alors en pointe à cette époque dans ce domaine, Moran-Security Group, dirigée par deux anciens officiers des forces navales russes, a semble-t-il pour l'heure suspendu ces activités²³.

Les SMP russes sont également actives dans le domaine de la formation et de l'entraînement d'armées étrangères. Un certain nombre de SMP russes proposent également leurs services en matière de déminage. Parmi les pays dans lesquelles les SMP russes ont été actives dans ce domaine, on citera les pays de l'ex-Yougoslavie, plusieurs SMP russes, comme AntiTerror-Orel ayant participé en 2008 au déminage de l'aéroport de Niš en Serbie, ou encore la Libye, où les employés de la société RSB-Gryp ont procédé en 2017 au déminage de l'une des plus grandes cimenteries de la région, à Benghazi²⁴. Plusieurs de ces sociétés sont également utilisées par divers organismes de l'ONU, par exemple pour accompagner des convois de réfugiés. C'est le cas de la SMP RSB-Gryp qui, en 2015, a été engagée par l'UNRWA pour lui assurer un soutien logistique dans ses opérations d'aide aux réfugiés palestiniens, en Syrie notamment. Environ 300 personnes travailleraient pour RSB-Gryp, qui semble être la plus importante SMP russe. Son directeur, Oleg Krilitin, est un ancien officier du FSB.

Fondées par d'anciens militaires ou d'anciens membres des structures de forces comme le GRU, le FSB ou le SVR ayant acquis une expérience opérationnelle en Afghanistan, lors de la guerre civile tadjike, ou encore dans le Caucase nord, ces sociétés de sécurité entretiennent d'importantes relations avec des associations de vétérans, dont plusieurs

17. « Mercenaires contre leur gré », *Rossiskaia Gazeta*, 14 janvier 2015, <https://rg.ru/2015/01/14/naemniki-site.html>, consulté en juillet 2018.

18. Comme l'indique l'annuaire disponible sur le site du service fédéral des taxes russes, <https://egrul.nalog.ru/>.

19. <https://www.sia.homeoffice.gov.uk/pages/acs-intro.aspx>.

20. Site internet : <http://moran-group.org/> ; <http://rsb-group.org/about>.

21. Site internet : <http://chvk-mar.ru/>.

22. Site internet : <http://reduz-czentr.narod.ru/>.

23. « Les SMP, un excellent instrument d'influence, entretien avec Oleg Krinitine », *RP*, 21 mars 2014, <http://rusplt.ru/society/voennie-chastniki-8795.html>, consulté en juillet 2018.

24. Le patron d'une SMP parle du travail des spécialistes russes en Libye, *RBK*, 13 mars 2017, <https://www.rbc.ru/politics/13/03/2017/58c69ef59a7947e8a-7c2ea63>, consulté en juillet 2018.

ont d'ailleurs récemment demandé la reconnaissance et l'octroi d'un statut légal aux SMP²⁵. Elles peuvent parfois afficher ouvertement leur soutien à la politique du Kremlin, dans l'espace post-soviétique notamment. La société Mar, fondée durant la phase active du conflit dans le Donbass, en septembre 2014, et indiquant défendre les intérêts des populations russophones de l'espace post-soviétique, effectue ainsi un certain nombre de missions humanitaires dans le Donbass sous contrôle séparatiste. Pour autant, ces SMP ne sont pas impliquées dans des fonctions combattantes, et tiennent d'ailleurs à le rappeler, comme en témoignent les avertissements sur leurs sites internet signalant qu'aucun service de mercenariat ou de participation à des opérations armées n'est proposé.

Le groupe Wagner : fausse SMP, vrais mercenaires ?

Le groupe Wagner, apparu dans le sillage du conflit dans le Donbass puis de l'intervention russe en Syrie, est une structure difficilement identifiable quoique souvent assimilée par de nombreux observateurs à une société militaire privée.

A contrario de l'ensemble des sociétés évoquées ci-dessus, le groupe Wagner n'a formellement pas d'existence légale. Ne disposant pas de site internet, il n'est pas enregistré dans la base de données de l'administration fiscale russe et n'a pas de domiciliation *offshore*. Selon plusieurs sources médiatiques russes, et notamment les articles du journal d'investigation *Fontanka.ru*, qui suit ce groupe depuis son apparition, Wagner serait une émanation informelle de Slavonic Corps (voir *infra*), créé autour de Dimitri Ytkine, ancien commandant du 700^e bataillon de specnaz GRU de la région de Pskov. Structure par laquelle auraient transité 2 000 à 4 000 hommes, Wagner s'est retrouvé au centre des discussions sur les sociétés militaires privées en Russie du fait de son implication dans des opérations armées en Ukraine, puis surtout en Syrie où les hommes de D. Ytkine auraient notamment participé aux deux batailles pour la reconquête de Palmyre et plus récemment à une tentative de prise d'un champ pétrolier dans la région de Deir Ez-Zor contrôlée par les Kurdes des Forces démocratiques syriennes²⁶.

Peu d'informations fiables sont disponibles sur le financement de cette structure. Il semblerait qu'à partir de la fin 2016, celui-ci soit pris en charge via un homme d'affaires proche de Vladimir Poutine, Evgenij Prigožin. Ayant fait fortune à partir du début des années 1990 dans la restauration, E. Prigožin, dont les entreprises sont sur la liste des sociétés visées par les sanctions américaines, fait partie des 13 citoyens russes accusés en février dernier par la justice américaine d'ingérence dans la campagne électorale de 2016. Ce dernier aurait conclu en décembre 2016, à l'occasion de la visite du ministre syrien du Pétrole et des Ressources minérales à Moscou²⁷ et via l'une de ses sociétés, Evro Polis, un contrat avec Damas selon lequel Evro Polis s'engagerait à protéger les sites de production et de raffinage de pétrole et de gaz en Syrie en échange de 25 % des revenus. C'est dans le cadre de ce contrat que l'on peut comprendre l'implication de Wagner dans la tentative échouée de reconquête par les forces gouvernementales syriennes du champ pétrolier de Tabiyah (Conoco) en février dernier. Ces participations à des opérations armées représentent un distinguo majeur de Wagner vis-à-vis des autres SMP.

Outre son implication dans des opérations armées, Wagner se distingue également des SMP russes par ses imbrications avec les structures de forces russes. D'après les données disponibles en source ouverte, Wagner semble être le seul cas pour lequel la capillarité avec ces structures existe à un niveau aussi poussé et dans une dimension opérationnelle. Les membres de Wagner recevraient ainsi leur formation sur une emprise du ministère russe de la Défense située à proximité immédiate d'une base appartenant à la dixième brigade de specnaz du GRU, dans le village de Molkino, lui-même situé dans la région de Krasnodar. Comme le montrent les enquêtes effectuées par les journalistes de *Fontanka* et les analystes du Conflit Intelligence Team, structure de volontaires analysant les opérations russes en Syrie, plusieurs membres du groupe Wagner, dont le ministère russe de la Défense a pourtant nié l'existence à plusieurs reprises, auraient été décorés par ce dernier du fait de leurs actions en Syrie. Le plus célèbre d'entre eux, D. Ytkine lui-même, a ainsi été décoré au Kremlin en décembre 2016, à l'occasion de la journée des héros de la Patrie²⁸.

25. « Des vétérans de l'armée russe demandent au Kremlin de reconnaître les SMP et de leur donner un statut légal », *Newsru.com*, 6 juillet 2018, <https://www.newsru.com/russia/06jul2018/vetchvk.html>, consulté en juillet 2018.

26. Voir à ce sujet l'excellente étude de Sarah Fainberg, *Spetsnaz, contractuels, volontaires : qui sont les « hommes de guerres russes » en Syrie*, IFRI, décembre 2017, <https://www.ifri.org/fr/publications/notes-de-lifri/russienevisions/spetsnaz-contractuels-volontaires-hommes-de-guerre>.

27. « Depuis Moscou, les ministres syriens du pétrole et de la communication cherchent à renforcer la coopération bilatérale », *Sana*, 9 décembre 2019, <http://sana.sy/en/?p=95716>, consulté en juillet 2018.

28. « Peskov confirme la présence de Dimitri Ytkine à une réception au Kremlin », *RBK*, 15 décembre 2016, <https://www.rbc.ru/politics/15/12/2016/585278b-b9a7947efc948945b>, consulté en juillet 2018.

Davantage qu'une société militaire privée, le groupe Wagner, par son opacité, ses imbrications avec les structures de force russe et sa participation à des opérations armées, évoque davantage les groupes de mercenaires agissant pour le compte de Moscou là où Moscou ne veut pas s'impliquer militairement. Ce fut le cas en Moldavie ou en Géorgie au début des années 1990, c'est encore le cas pour certaines opérations terrestres en Syrie²⁹. Cette distinction est soulignée par Alexei Filatov, vice-président de l'association des vétérans du groupe Alfa³⁰ et rédacteur en chef de la revue *Specnaz Rossii*, qui indique, dans un entretien à *Novaya Gazeta* que « de nombreux experts confondent les sociétés militaires privées avec celles qui se sont distinguées dans l'est de l'Ukraine et en Syrie, y compris le groupe Wagner. Mais cela n'a rien à voir³¹ ».

Comme d'autres éléments de la transformation de l'outil de défense russe intervenue à la fin des années 2000, Wagner constitue un bon exemple d'hybridation entre des pratiques endogènes et antérieures au lancement de la réforme et des influences extérieures, provenant notamment de l'observation par Moscou des interventions occidentales en Afghanistan ou en Irak au début des années 2000. En l'occurrence, la pratique endogène serait ici le recours à un mercenariat partiellement organisé, du moins toléré par les autorités russes, et le caractère exogène serait l'apparence d'une SMP plus classique. Contrairement aux groupes de mercenaires impliqués dans les conflits du début des années 1990 et agissant selon les intérêts de Moscou, Wagner communique peu, voire pas du tout, sur sa présence et les raisons de cette dernière en Ukraine puis en Syrie. Comme pour les hommes de Kostenko en Transnistrie, comme pour les combattants de la Confédération du Caucase en Géorgie, comme pour le bataillon Vostok en Ukraine, le groupe Wagner constitue un outil pratique pour le Kremlin qui peut faire accomplir des objectifs militaires par des entités dont il nie officiellement l'existence, ou dont *a minima* il dénie tout lien, ceci étant facilité par le vide juridique entourant l'existence de cette formation. Et il y a fort à parier que le sort des combattants de Wagner soit similaire au sort de ces « combattants de procuration » qui ont souvent été liquidés après que Moscou n'en a plus eu besoin³². En tout état de cause, les autorités russes semblent faire peu de cas des combattants de Wagner blessés ou morts au combat, comme le montre le journaliste d'investigation Ivan Pchikarev, parti enquêter dans le village de Molkino, où se trouve la base d'entraînement de Wagner³³.

VERS UNE LÉGALISATION DES SMP EN RUSSIE ?

La privatisation de la guerre prise en compte par la communauté stratégique russe

Jusqu'à récemment, la privatisation de la guerre était un phénomène absent des textes officiels de défense et de sécurité russe. Ce n'est que dans la dernière doctrine militaire russe de 2014³⁴ que, pour la première fois, est fait mention des SMP, non pas en tant qu'éventuel instrument au service de Moscou mais plutôt comme un nouveau type de menaces envers la Russie et ses intérêts. Le paragraphe 12 de ce document, consacré aux « principaux dangers militaires extérieurs », mentionne parmi ces derniers, dans l'alinéa l, « l'activité des sociétés militaires privées étrangères à proximité des frontières de la Russie ou de ses pays alliés ». Le paragraphe 15, consacré aux « principales caractéristiques des conflits armés contemporains » énonce parmi ces derniers, dans l'alinéa j, « la participation à des conflits armés de formations armées irrégulières et de sociétés militaires privées ». De même, les SMP font leur apparition dans la dernière version de la *Stratégie de sécurité nationale* (2015)³⁵. Le paragraphe 43 fait ainsi figurer, parmi les principales menaces à la sécurité de la Russie, « l'activité des structures privées visant à remettre en cause l'unité et l'intégrité territoriale de la Russie, à déstabiliser la situation intérieure [...], notamment en suscitant des révolutions de couleur [...]»³⁶.

29. L'intervention russe en Syrie est essentiellement de nature aérienne et Moscou cherche depuis le lancement des opérations à minimiser les opérations terrestres, par définition plus coûteuses en hommes et donc plus difficiles à défendre politiquement.

30. Unité d'élite du FSB, en charge de la lutte antiterroriste (note de l'auteur).

31. « Wagner en voyage safari : nos mercenaires ont atteint la République centrafricaine », *Novaya Gazeta*, 12 juin 2018, <https://www.novayagazeta.ru/articles/2018/06/13/76787-safari-dlya-vagnera>, consulté en juin 2018.

32. À propos de la vague d'assassinats ayant frappé plusieurs figures séparatistes dans l'Est de l'Ukraine, voir Jack Losh, « Is Russia Killing Off Eastern's Ukraine's Warlords? », *Foreign Policy*, 25 octobre 2016, <https://foreignpolicy.com/2016/10/25/who-is-killing-eastern-ukraines-warlords-motorola-russia-putin/>, consulté en septembre 2018.

33. « À quoi ressemble la base de Wagner située dans la région de Molkino », *Znak*, 5 mars 2018, https://www.znak.com/2018-03-05/kak_vyglyadit_lager_chvk_vagnera_v_krasnodare, consulté en juillet 2018.

34. Doctrine militaire russe 2014, *Rossiskaia Gazeta*, <https://rg.ru/2014/12/30/doktrina-dok.html>, consulté en juillet 2018.

35. La précédente édition date de 2009.

36. Disponible sur le site du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie, <http://www.scrf.gov.ru/security/docs/document133/>, consulté en juillet 2018.

Ces mentions font écho à l'évocation du phénomène par Valeri Guerassimov, le chef d'état-major russe, dans un article paru en 2013, « De la valeur de la science dans la prévision ». Largement commenté depuis, du fait de son contenu apparemment annonciateur des actions de la Russie en Ukraine puis en Syrie, ce texte est en réalité une somme de réflexions sur la nature des conflits contemporains, telle que l'observation des interventions occidentales menées depuis la fin de la guerre froide ou encore des conflits liés au printemps arabes peut révéler. À propos des SMP, V. Guerassimov indique ainsi qu'« au cours des derniers conflits, de nouvelles formes d'actions militaires sont apparues [...]. Le cas libyen [...] où furent largement utilisées des SMP, est à cet égard emblématique [...] Il convient de reconnaître que si nous comprenons l'essence des actions militaires traditionnelles menées par des forces armées régulières, notre connaissance des formes asymétriques de conflictualité est superficielle. Le rôle de la science militaire est ici primordial : elle doit aboutir à une théorie d'ensemble de ces nouvelles formes de conflictualité. À cet effet, le travail et les recherches de l'Académie des sciences militaires seraient d'un grand effet³⁷ ».

Cette progressive prise en compte par la communauté stratégique russe du rôle croissant joué par les SMP est concomitante de plusieurs tentatives en Russie visant à leur donner un statut légal. Dès 2012, V. Poutine, alors encore Premier ministre, s'exprime en faveur d'une légalisation de ces dernières. Répondant aux questions d'un député³⁸ sur l'éventuelle création d'un groupe de travail dont la vocation serait d'organiser le secteur des SMP en Russie chargées de la formation de troupes étrangères, V. Poutine indique que les SMP « constituaient en effet un instrument de réalisation des intérêts nationaux [russes] sans participation directe des autorités³⁹ et [...] qu'il est nécessaire de réfléchir à cette thématique ».

Depuis cette prise de position de V. Poutine, plusieurs projets de loi en faveur d'une légalisation des SMP en Russie ont été déposés, en 2014 et en 2016, et systématiquement rejetés en raison de leur contradiction avec la Constitution russe.

Dans un contexte actuel marqué par la multiplication des reportages et enquêtes sur le rôle joué par des SMP russes, et en premier lieu le groupe Wagner, Sergei Lavrov s'est également exprimé récemment en faveur d'une légalisation de ces dernières. Lors de ses vœux aux journalistes, en janvier 2018, le ministre russe des Affaires étrangères, répondant à une question relative au sort de deux citoyens russes, Grigori Tsyркany et Roman Zabolotni, enlevés et vraisemblablement exécutés par Daech en Syrie en octobre 2017, indique qu'il est nécessaire de « définir avec clarté une base légale pour que ces personnes agissent également dans un cadre fixé par la loi et soient protégées⁴⁰».

Une loi encore prématurée ?

Les déclarations de Sergei Lavrov ont rapidement été suivies de l'annonce par Mikhail Emelianov, député de « Russie Juste » (fraction de la Douma à l'initiative des précédents projets de loi), d'une nouvelle tentative, envoyée au gouvernement fin février 2018.

Pour les initiateurs de ce nouveau projet, l'adoption d'un cadre légal entourant l'activité des SMP vise avant tout à offrir aux membres de ces dernières une protection juridique. Dans un entretien au journal *Znak*⁴¹, Viktor Ananiev, autre initiateur du projet, membre du conseil d'experts du comité pour la sécurité et la lutte contre la corruption à la Douma et directeur de l'Institut des questions de sécurité et du développement durable, résume les principaux arguments en faveur d'une telle loi.

L'adoption de cette loi, en plus d'offrir des garanties aux employés des SMP, permettrait de renforcer le contrôle de l'État sur les SMP. Plus particulièrement, le ministère de la Défense, selon le modèle existant aux États-Unis, pourrait être chargé de délivrer les licences d'exploitation aux SMP. Leur conférer un statut légal permettrait également de systématiser le recours à des SMP russes pour la protection d'emprises stratégiques russes situées à l'étranger, et encore principalement surveillées par des SMP non russes. Viktor Ananiev déplore ainsi que les sites de Lukoil en Irak soient surveillés par des SMP britanniques. Cette même critique est formulée par Oleg Krinitstine, officier de réserve et directeur de RSB-Group.

37. Valeri Guerassimov, « La valeur de la science est dans la prévision », *VPK*, 26 février 2013, <https://www.vpk-news.ru/articles/14632>, consulté en juillet 2018.

38. Alexei Mitrofanov, de la fraction Russie Juste.

39. « Poutine soutient la création de sociétés militaires privées en Russie », *Ria Novosti*, https://ria.ru/defense_safety/20120411/623227984.html, consulté en juillet 2018.

40. « La légalisation des SMP en Russie verrait-elle enfin le jour ? », *Vzgliad*, 12 février 2018, <https://vz.ru/opinions/2018/2/12/907989.html>, consulté en juillet 2018.

41. « Un bénéficiaire : l'État », entretien avec Victor Ananiev, *Znak*, 15 février 2018, https://www.znak.com/2018-02-15/avtor_proektov_zakona_o_chvk_rasskazal_chno_prineset_rossii_legalizaciya_naemnikov, consulté en juillet 2018.

Dans un entretien accordé à Russia Today en janvier 2018, celui-ci remarque que « les entreprises russes à l'étranger sont gardées par des sociétés militaires privées étrangères » et indique que « ce type de service ne peut pas être confié à des mains étrangères [...] L'adoption d'un cadre légal permettrait de corriger cela ». Cet argument est également mis en avant par M. Emelianov, qui indique dans un entretien au journal *Kommersant* que « l'urgence d'une loi sur les SMP est devenue évidente après les événements de Syrie. Mais cette loi sur les SMP est également nécessaire du fait de l'implication d'entreprises russes dans de nombreux « points chauds. Des SMP russes doivent protéger nos concitoyens qui y travaillent⁴² ».

Comme pour les précédents projets de loi, l'initiative déposée par M. Emelianov a été rejetée par les autorités en charge de son examen. Là encore, le motif officiel prévalant à cette décision, le même que pour les précédents, tient à son inconstitutionnalité. Le projet contredirait en effet l'alinéa 5 du 13^e paragraphe de la Constitution russe interdisant « la création de formations armées⁴³ ».

Au-delà de cette raison officielle, d'autres motifs peuvent être suggérés. Selon une approche critique bureaucratique, ce rejet pourrait également être lié au fait que la question de l'autorité compétente sous laquelle seraient placées les SMP n'aurait pas encore été tranchée. C'est en substance ce qu'indique le général Vladimir Chamanov, qui déclare qu'il « s'agit là d'un thème très compliqué, requérant des analyses approfondies, avant que le concept ne soit transcrit en réalité⁴⁴ ». Selon plusieurs commentateurs, comme Vladimir Neelov, du Centre pour la conjoncture stratégique⁴⁵, la question de la gestion des SMP dans le cas où celles-ci seraient légalisées constitue une importante pomme de discorde entre le ministère de la Défense et le FSB qui n'a pas encore été résolue, alors que l'initiateur du projet de loi pencherait en faveur d'un contrôle par le ministère de la Défense⁴⁶. Ce type de bataille bureaucratique est courant et caractérise de nombreux aspects plus ou moins directs de la réforme de l'outil de défense russe. Comme le montre Tor Bukvoll dans l'un de ses articles consacrés aux forces spéciales en Russie⁴⁷, la création du commandement des forces spéciales en Russie fut ainsi considéré par le GRU comme un sérieux revers à son autorité, le commandement en question, reprenant une partie des attributions de ce dernier, étant placé sous l'autorité directe de l'État-major.

Le rejet du projet de loi s'expliquerait également par des considérations d'ordre sécuritaires, les réticences étant qu'une fois légalisées, les SMP deviennent hors de contrôle et puissent représenter une nouvelle menace. Plus généralement, la légalisation des SMP formaliserait le fait que les autorités ne soient pas les seules dépositaires de l'usage de la violence. Comme le déclarait au lendemain du rejet du projet de loi par le gouvernement Alexandre Raktin, vice-président du comité pour les questions de défense et de sécurité au Conseil de la fédération (Sénat russe), « il n'y a pas d'urgence pour l'adoption d'une loi sur les SMP en Russie, dans la mesure où nous considérons que l'usage de la force armée est une prérogative de l'État ».

Quelles perspectives pour les SMP en Russie ?

Ainsi, l'intérêt envers le phénomène des SMP est devenu croissant en Russie ces dernières années. En témoigne sa récente prise en compte dans les textes officiels de défense et de sécurité, les déclarations de plusieurs hautes autorités allant dans le sens d'une plus grande inscription légale de ces dernières ainsi qu'un plus ample traitement de ce sujet dans la sphère médiatique et la communauté d'experts.

Ce nouveau rejet du projet de loi n'implique pas que la question de la légalisation des SMP en Russie, de fait la formalisation d'une situation déjà existante, soit enterrée. Plusieurs organismes, en l'espèce l'Académie de l'état-major général et l'Académie des sciences militaires, seraient d'ailleurs en train de contribuer à la préparation d'un autre projet de loi⁴⁸.

Cette mise à l'agenda législatif des SMP concerne également les structures d'intégration régionales desquelles Moscou est membre. Le 27 mars dernier, deux lois-cadre sur les sociétés privées de sécurité et de détectives ont ainsi été adoptées par l'Assemblée interparlementaire de la CEI. Par ailleurs, un projet de loi-cadre est actuellement examiné par le secrétari-

42. « Les sociétés militaires privées pourraient sortir de l'ombre », *Kommersant*, 17 janvier 2018, <https://www.kommersant.ru/doc/3522194>, consulté en juillet 2018.

43. Constitution russe, <https://www.zakonrf.info/konstitucia/13/>.

44. « Chamanov : le DOSAAF élabore un projet de loi sur les EMSP », agence Interfax, <http://www.interfax.ru/russia/600580n>, consulté en juillet 2018.

45. « La légalisation des SMP en Russie verrait-elle enfin le jour ? », *op. cit.*

46. « Un bénéficiaire : l'État », *op. cit.*

47. Tor Bukvoll (2015) « Military Innovation Under Authoritarian Government – the Case of Russian Special Operations Forces », *Journal of Strategic Studies*, 38:5, 602-625.

48. « Chamanov : le DOSAAF élabore un projet de loi sur les EMSP », agence Interfax, <http://www.interfax.ru/russia/600580n> consulté en juillet 2018.

at de l'Assemblée interparlementaire de l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC), la feuille de route 2017-2020 de cette institution prévoyant l'adoption de diverses réglementations sur les SMP⁴⁹. Le document en cours d'examen à l'OTSC envisage ainsi plusieurs dispositions qui pourraient suggérer les contours d'une éventuelle loi sur les SMP en Russie, si elle venait à être adoptée. Selon ce document, qui privilégie le terme d'« organisation militaire et de sécurité privée⁵⁰ » à celui de SMP, les membres de ces dernières – *a contrario* de leurs homologues occidentaux – seraient recensés par les administrations *ad hoc*. Ces structures ne pourraient être utilisées que conformément aux intérêts de leurs pays d'origine, et dans le cas où elles seraient déployées à l'étranger, que conformément aux intérêts du pays hôte, en vertu d'accords bilatéraux précédemment conclus. Le texte envisage donc un contrôle renforcé des autorités sur le secteur.

CONCLUSION

Une certaine confusion entourant le secteur des SMP en Russie doit être dissipée. Si cette question est redevenue d'actualité en Russie ces derniers mois, c'est principalement du fait des aventures de Wagner, une structure qui ne peut en fait être qualifiée de SMP. Wagner, on l'a vu, rappelle davantage les groupes combattants irréguliers agissant pour le compte plus ou moins direct de Moscou dans les conflits post-soviétiques du début des années 1990 que les SMP au sens actuel du terme. Cette erreur d'appréciation serait notamment liée au fait que, en raison de la conjonction des grandes réformes de l'outil de défense russe initiées à la fin des années 2000 et des interventions de Moscou en Ukraine et en Syrie, l'accent a été mis sur les changements intervenus dans la manière russe d'envisager la conflictualité, au risque d'en masquer parfois les importantes rémanences.

Pour ce qui concerne les SMP à proprement parler, c'est-à-dire des structures commerciales intervenant dans le domaine militaire mais ne prenant pas part à des opérations armées, si celles-ci sont apparues vers la fin des années 2000, elles trouveraient également leur genèse dans la pratique d'un mercenariat exclusivement lucratif et apparu en Russie dès le début des années 1990.

Dans ce cadre, une possible légalisation des SMP en Russie aurait plus d'impact sur les SMP à proprement parler que sur des formations de type Wagner, dont l'une des principales valeurs ajoutées pour le Kremlin est précisément leur flou juridique. C'est effectivement grâce à ce flou que Moscou peut nier l'existence de ces formations tout en les utilisant là où l'emploi des forces régulières est trop compromettant, pour ensuite les « contraindre » à disparaître.

Une légalisation des SMP, c'est-à-dire une définition par la loi d'un phénomène déjà existant, permettrait aux autorités russes de renforcer leur contrôle sur un secteur dans lequel Moscou reste à la traîne de ses principaux concurrents, en dépit de plusieurs avantages comparatifs : main-d'œuvre abondante et peu coûteuse et conditionnalités politiques pour envoyer des SMP à l'étranger moins contraignantes. De manière plus structurée qu'actuellement, les SMP russes constitueraient ainsi un instrument discret mais efficace pour des missions de protection, de formation et de soutien à l'export, notamment dans des pays ou des zones dans lesquels Moscou cherche à renforcer son influence sans avoir à s'impliquer directement. À cet égard, l'arrivée de SMP russes au Soudan (hiver 2017) puis en RCA (printemps 2018) pour des activités d'entraînement et de formation auprès des forces soudanaises et centrafricaines pourrait préfigurer cette nouvelle diplomatie russe de la sécurité privée, ces déploiements faisant suite aux déplacements récents des présidents centrafricain (octobre 2017) et soudanais (novembre 2017) en Russie.

Après plusieurs années d'expériences professionnelles dans le domaine de la sécurité et de la défense, Emmanuel Dreyfus mène actuellement ses recherches sur la réforme des forces armées russes et les évolutions dans l'art russe de la guerre, dans le cadre de son contrat doctoral mené en codirection à l'université Paris II Panthéon-Assas et à l'INALCO. Il est doctorant associé à l'IRSEM et Visiting Fellow (2018-2019) à l'Institute for Russian, European and Eurasian Studies à l'Elliot School of International Affairs de George Washington University.

49. « Possible légalisation des SMP dans les pays de l'OTSC », *Parlamentskaia Gazeta*, <https://www.pnp.ru/politics/v-stranakh-odkb-mogut-legalizovat-chastnye-voennye-kompanii.html>, consulté en juillet 2018.

50. En russe : частная военно-охранная организация.